



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 avril 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir :

Brigitte PIGEYRE à Sophie BAUDOUIN – Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Michel BACCONNIER – Thierry VACHON à David CICALA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2014.04.24 14

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour, fixant à « N » le nombre d'administrateurs au CCAS ;

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée au développement social, centre social et politique de la ville expose que les 4 membres du conseil d'administration du CCAS élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque groupe doit présenter une liste dont le nombre doit être égal ou supérieur au nombre arrêté précédemment. Une liste peut être incomplète.

Monsieur le maire fait appel de candidature par listes :

Liste 1 :

Andrée LIGONNET
Cyrille CUENOT
Henri HOURIEZ
Bernadette CACALY

Liste 2 :

Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE
Thierry VACHON
Christianne SADIN
David CICALA

Liste 3 :
Christophe LIAUD

Le scrutin se déroule à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins nuls/blancs : 0

Nombre de suffrage exprimés : 29

La liste 1 a obtenu : **22** voix

La liste 2 a obtenu : **5** voix

La liste 3 a obtenu : **2** voix

Pour attribuer le siège il est nécessaire de calculer le quotient : Suffrages exprimés/Nombre de poste à pourvoir =

Le quotient est égal à 7,25

Liste 1 : 3 sièges

Liste 2 : 1 siège

Liste 3 : 0 siège

Le conseil municipal désigne au CCAS :

Andrée LIGONNET
Cyrille CUENOT
Henri HOURIEZ
Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

St-Quentin-Fallavier, le 25 avril 2014.
Publication et transmission en sous-préfecture le 28 avril 2014

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.